

**NOUVEL
AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Que lors de la session ordinaire qui aura lieu le mercredi 11 décembre 2024 à 19h30 au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue,

Le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

Site	Lot projeté 6 640 862 16, rue du Bastion
Zone	RV-5
Nature	Autoriser la création d'un lot non conforme.
Effet	Une réponse favorable du conseil municipal aura pour effet autoriser : - La forme irrégulière d'un lot projeté, alors que la réglementation en vigueur exige que la forme d'un lot soit régulière, c'est-à-dire qu'elle représente une forme généralement rectangulaire en évitant les lignes brisées ; - La profondeur minimale du lot de 12,34 mètres ainsi que 56,04 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige une profondeur minimale de 60 mètres calculé à chacune des lignes latérales d'un lot à partir de la ligne avant de ce lot et à partir du point central de la ligne avant vers l'intérieur du lot; - L'angle de raccordement de 20° à la ligne d'emprise de la rue, alors que la réglementation en vigueur exige un angle variant entre 75° et 105°; Le tout contrairement au règlement de zonage numéro 642-2022.

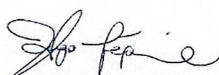
QUE toute personne ou organisme intéressés pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation lors de la séance du Conseil, ou par courriel d'ici le mardi 10 décembre 2024 à 16h30 à l'adresse suivante : consultations@morinheights.com;

Donné à Morin-Heights, le 20 novembre 2024



Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 20 novembre 2024



Hugo Lépine Directeur général / Greffier-trésorier

**NEW
PUBLIC NOTICE
MINOR EXEMPTION**

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

At the meeting to be held on Wednesday, December 11, 2024, at 7:30 pm, at the Chalet Bellevue located at 27, rue Bellevue,

Council will rule on the following request:

Site	Lot projeté 6 640 862 16, rue du Bastion
Zone	RV-5
Type	Authorize the creation of a non-compliant lot.
Effect	A favorable response from the municipal council will have the effect of authorizing: - The irregular shape of a planned lot, while the regulations in force require that the shape of a lot must be regular, that is to say that it represents a generally rectangular shape while avoiding broken lines. - The minimum lot depth of 12,34 meters and 56,04 meters, while current regulations require a minimum depth of 60 meters, measured from each sideline of the lot, starting from the front line and extending inward from the midpoint of the front line. - The connection angle of 20° to the street line, whereas the current regulations require an angle between 75° and 105°; The whole contrary to Zoning By-law 642-2022.

THAT any interested person or organization may be heard regarding this request for minor exemption at the Council meeting, or by email until Tuesday, December 10, 2024 at 4:30 pm at the following address: consultations@morinheights.com;

Given at Morin-Heights on November 20, 2024